

Le 22 mars 2019

Session extraordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge tenue le vingt-deuxième jour de mars 2019, suite à un avis publié par la secrétaire trésorière sur le site web et aux endroits d'affichage autorisés par le Conseil.

Monsieur Daniel Tétreault, maire ouvre la séance à 11h00. Les conseillères et conseillers : Gaston Chouinard, Micheline Dufour, Roger Santerre et Jean-Pierre Morlot, tous membres du dit conseil formant quorum.

La directrice générale et secrétaire trésorière adjointe Suzanne Marcoux est absente.

53-19 Nomination d'une secrétaire de l'assemblée extraordinaire

Proposé par Micheline Dufour

Appuyé par Gaston Chouinard

et résolu de nommer Sylvie Poulin secrétaire de l'assemblée extraordinaire.

ADOPTÉ

54-19 Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Jean-Pierre Morlot

Appuyé par Roger Santerre

et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉ

Un avis de motion avec dispense de lecture est donné par le conseiller Gaston Chouinard à l'effet que lui ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption lors d'une prochaine session du conseil le projet de règlement NO 429-19 modifiant le règlement de ZONAGE numéro 315-08 modifié par les règlements 353-11, 355-11, 368-11, 373-11, 383-14, 385-14, 391-15, 393-15, 397-16, 403-16, et 416-7 afin de modifier les normes minimales d'implantation de bâtiments principaux dans les secteur à développement à l'intérieur du périmètre urbain.

Un avis de motion avec dispense de lecture est donné par le conseiller Gaston Chouinard à l'effet que lui ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption lors d'une prochaine session du conseil le projet de règlement NO 430-19 modifiant le règlement 316-08 intitulé lotissement, afin de modifier les normes de dimensions minimales et maximales des terrains dans les secteurs à développement à l'intérieur du périmètre urbain.

55-19 Adoption du premier projet de règlement no 429-19 et 430-19

Proposé par Jean-Pierre Morlot

Appuyé par Micheline Dufour

Et résolu que les premiers projets des règlements portant les numéros 429-19 et 430-19 sont adoptés et qu'une assemblée de consultation publique aura lieu ultérieurement.

ADOPTÉ

La levée de l'assemblée est proposée par Roger Santerre, à 11h25.

Je, Daniel Tétreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Daniel Tétreault
Maire

Suzanne Marcoux
Secrétaire-trésorière adj.